



Futurs retraités, le savez-vous ?

En tant que fonctionnaires d'Etat retraités, vous conservez vos droits à l'action sociale.

Utilisez votre action sociale interministérielle régionale.

L'action sociale interministérielle a pour objet l'amélioration des conditions de vie des agents actifs, retraités et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Elle peut également être un soutien important pour faire face à des situations difficiles.

En tant que retraité, vous êtes rattaché à la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) de votre lieu de domicile.

Vous pouvez retrouver les informations de votre SRIAS sur le site <https://www.srias-occitanie.fr>

Pour bénéficier des actions de votre SRIAS, il vous sera demandé de fournir en justificatif votre fiche de pension.

Les SRIAS mettent en œuvre diverses actions culturelles et de loisirs individuelles et collectives, ainsi que des informations qui peuvent vous accompagner dans votre vie de retraités.

Utilisez les chèques vacances.

Le Chèque-Vacances vous permet de payer vos dépenses de vacances et de loisirs à moindre coût.

Découvrez Séniors en vacances.

Ce dispositif a pour vocation de rompre l'isolement et de créer du lien social.

Pensez aux aides de secours (non remboursables) et aux prêts à taux zéro.

Ce sont des aides exceptionnelles destinées aux personnels qui rencontrent des difficultés financières. Elles sont accordées pour un montant maximal de 1000 € après évaluation par l'assistante sociale. Les dossiers sont étudiés en commission départementale d'action sociale (CDAS), instance où siège FO.

D'autres prestations existent, n'hésitez pas à vous renseigner.

N'hésitez pas à faire connaître les droits à l'action sociale à vos anciens collègues ou à vos connaissances, actifs, futurs retraités et retraités de l'Education Nationale.



FNEC FP FO

Notre résistance, votre information!!!

Pour toute information,
contacter votre syndicat.

